

INNOVATION BOX REGIME

Bonne nouvelle pour toutes les entreprises axées sur l'innovation : l'Innovation Box Regime pour les actifs de propriété intellectuelle (PI) est désormais disponible à l'île Maurice !

<https://www.mric.mu/innovation-box-regime>

QU'EST CE QUE C'EST ?

L'Innovation Box Regime a été annoncé dans le Budget 2017-2018 comme un moyen d'encourager les activités axées sur l'innovation par les entreprises à Maurice grâce à l'octroi d'une exonération fiscale de huit ans à tous les candidats éligibles.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

QUI:

Les sociétés nouvellement constituées ou existantes à Maurice qui sont engagées dans des activités axées sur l'innovation avec des actifs de PI développés à Maurice et dont elles tirent des revenus.

QUOI:

Les "*actifs de propriété intellectuelle*" comprennent les brevets, les logiciels protégés par le droit d'auteur ou, uniquement en ce qui concerne les petites entreprises, d'autres éléments de PI similaire à une invention susceptible d'être brevetée.

On entend par "*autre propriété intellectuelle*" la PI sous forme d'actifs dont la nouveauté, la non-évidence et l'utilité ont été certifiées par le MRIC.

COMMENT CANDIDATER

Le MRIC collabore avec le cabinet d'avocats PLCJ, assisté par le Groupe Santarelli pour tous les aspects techniques, afin de fournir l'expertise nécessaire à l'évaluation et à la détermination ultérieure des actifs de PI dans le cadre de l'Innovation Box Regime.

1. Remplir le formulaire de candidature

<https://www.mric.mu/ibr-application-form>

2. Première phase d'évaluation

Examen préliminaire de la demande afin de déterminer si les actifs de PI développés à Maurice répondent aux critères de nouveauté, de non-évidence et d'utilité.

3. Seconde phase d'évaluation

Si la première étape est satisfaisante, une analyse approfondie des actifs de PI développés est effectuée.

4. Approbation finale et certification



FRAIS

- **ETAPE 2:** EUR 1.000 (HTVA)
- **ETAPE 3:** Entre EUR 2.200 - 3.800 (HTVA) selon la complexité technique du dossier

BENEFICES

8 ans d'exonération fiscale sur les revenus tirés des actifs de propriété intellectuelle développés à Maurice.



**CANDIDATEZ
MAINTENANT!**